

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements, no 2
en date du 9 novembre 1999

Demandeur : Option Consommateurs

Question 3 : Référence : SCGM-1, doc. 1, p. 4, ligne 1 et p. 16, ligne 24

« TCPL a annoncé une augmentation de 4% de ses tarifs pour le transport en service continu à compter du 1er juin dernier et ce, en raison du non-renouvellement de contrats représentant environ 10% de sa capacité totale et venant à l'échéance cet automne ».

- a) Confirmer qu'il s'agit bien du « pass-on » obtenu de la Régie en raison de sa décision D-99-170, dans le dossier R-3433-99 ?
 - b) Confirmer que les deux références données sont relatives à la même augmentation tarifaire ?
-

Réponse

- a) Oui, il s'agit bien du « pass-on » obtenu de la Régie selon la décision D-99-170.
- b) Oui, il s'agit de la même augmentation tarifaire.